

# Notice et règlement d'utilisation de l'appel à projets Cité éducative Tourcoing

## 1. RAPPEL DES ORIENTATIONS

A Tourcoing , la Cité Éducative regroupe quatre quartiers : « La Bourgogne » et « Le Virolois » « La Marlière » et « la Croix Rouge » ,

En cohérence avec les grands objectifs nationaux, les priorités partenariales de la Cité éducative consistent à :

### **1 - Favoriser l'engagement : « Pour des jeunes engagés dans la cité et citoyens de monde » :**

- ⇒ Permettre aux jeunes de se construire une identité sociale positive en renforçant la connaissance mutuelle et la connaissance de soi. Cette priorité éducative portant des valeurs républicaines fortes et notamment celles de l'égalité et de la fraternité, sera l'occasion d'actions d'intégration du handicap, de l'égalité garçons-filles, de laïcité, d'un changement de regard sur la grande pauvreté et sur les enfants et jeunes qui souffrent d'une grande précarité, et sur l'accueil des primo-arrivants
- ⇒ Favoriser l'engagement notamment intergénérationnel, les projets de coopération jeunesse, les projets sportifs, le développement durable.

### **2 - Proposer des parcours d'excellence territoriale : Ouvrir les esprits et s'ouvrir sur le monde pour favoriser la mobilité et l'émancipation :**

- ⇒ Découvrir, rencontrer et pratiquer des activités artistiques, culturelles et sportives : Favoriser la prise de parole, l'affirmation de soi, l'expression mais aussi la performance, la créativité, la sensibilité.
- ⇒ Développer la curiosité pour favoriser la mobilité et « s'autoriser à vivre ses rêves »

### 3- Mettre en place des projets qui favorisent l'entrée dans les apprentissages et accompagner l'apprentissage tout au long de la vie :

- ⇒ Accompagner l'entrée dans les apprentissages de la petite enfance à l'âge adulte dont la formation continue
- ⇒ Mobiliser la solidarité de tous au service de la réussite de chacun, travailler main dans la main avec les parents d'élèves.

## 2. REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

### 2.1. OBJET ET ELIGIBILITE

#### ⇒ **Structures visées :**

Cet appel à projets s'adresse aux associations loi 1901, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif.

En complémentarité de cet appel à projets, l'Education Nationale organise un appel à projets interne sur la thématique langage labellisée « Cité éducative ».

#### ⇒ **Effets et impacts :**

Actions ayant pour ambition la réussite éducative et la réduction des inégalités éducatives.

#### ⇒ **Public :**

Les enfants et les jeunes de 0-25 ans et leurs parents résidant dans le périmètre défini de la Cité éducative.

#### ⇒ **Quartiers :**

Quartier de « La Bourgogne », quartier « Le Virolois », quartier « La Marlière » et quartier « la Croix Rouge » de Tourcoing.

#### ⇒ **Actions en lien avec le plan d'action annuel**

Chaque axe est constitué d'actions spécifiques cf Annexe 1 Liste des projets d'actions de l'axe. Exemple : l'axe 1 est constitué de 5 actions. Il s'agira donc de préciser sur quel axe et quelle(s) action(s) vous répondez.

Il s'agit bien d'un appel à projets annuel. En fonction des résultats de l'évaluation de l'action et de la remise à disposition des crédits, celle-ci pourrait être proposée à la reconduction jusqu'au terme de la Cité éducative.

⇒ **Les dépenses en investissements et de fonctionnement :**

Les dépenses en investissement ne sont justifiées que dans la mesure où elles sont dans un travail d'accompagnement des publics.

Seront privilégiées les actions nouvelles, qui ne relèvent pas du droit commun et qui n'ont pas été présentées en contrat de ville.

⇒ **Nombre d'action(s) par porteur :**

Vous pouvez candidater à plusieurs actions peu importe les axes, mais dans ce cas vous fournirez une fiche de candidature pour chacune (uniquement la partie description de l'action à partir de la deuxième).

⇒ **Financement :**

Pour ce qui est des moyens mobilisés au titre de la Cité éducative, il n'y a pas de montant minimum mais il y a un plafond maximum à respecter pour chaque action. Ces indicateurs sont spécifiés dans l'annexe 1.

## 2.2. CRITERES DE SELECTION

⇒ **La faisabilité de l'action** → Les actions seront observées au niveau de leur efficience (des ressources utilisées au regard du résultat escompté) et de leur cohérence (des ressources prévues pour atteindre les objectifs).

⇒ **La mobilisation et l'implication des bénéficiaires, enfants et parents** → Les actions devront prendre en compte les bénéficiaires dans leur environnement, les besoins, la demande exprimée et latente. Les actions vont devoir permettre de positionner les bénéficiaires en tant qu'acteur de l'action et ce dans les différentes étapes de vie de l'action.

⇒ **Les cofinancements** → Les porteurs de l'appel à projets sont invités à produire autant que possible des projets cofinancés en mobilisant le cas échéant les financements de droit commun (Collectivités territoriales, CAF, Département, Région, etc...), les fondations, et une part d'autofinancement.

Les crédits prévus pour chaque programme étant limités (cf annexe 1), la recherche de cofinancements et de partenariats de vos actions est fortement attendue et sera un critère déterminant de la recevabilité de votre dossier de candidature.

- ⇒ **La mise en synergie des acteurs, partenaires, dispositifs du territoire** → Ce critère est l'un des plus forts, car le travail de mise en synergie est la stratégie principale employée de la Cité éducative afin de réduire les inégalités éducatives. Ainsi, chaque action va devoir s'appuyer sur les acteurs locaux existants, les dynamiques existantes, les dispositifs, et être moteur d'une coordination horizontale.
- ⇒ **La conformité du dossier** → informations dûment complétées, intégralité des documents fournis, qualité de la forme et du contenu.
- ⇒ **Les effets et l'impact** → les actions devront prévoir les effets et les impacts sur la réussite éducative des parcours et sur la coordination des acteurs.
- ⇒ Le respect des valeurs de la République, de laïcité, d'égalité femme-homme, de toutes pratiques discriminatoires.

## 2.3. MODALITES DE LA CANDIDATURE

⇒ **Mme JONNEKIN, Cheffe de projet Cité éducative se tient à disposition des porteurs pour tout accompagnement méthodologique nécessaire et pour un échange préalable avant le dépôt de votre candidature.**

⇒ **La réception des documents** → tout document se fera de manière numérique, au format pdf.

### DOCUMENTS DEMANDES :

- **Une lettre d'intention d'une page maximum** → Nous vous demandons une lettre d'intention nous précisant l'Axe et le n° d'action. Le contenu de cette devra nous permettre d'appréhender :

- ↳ En quoi le projet de votre association entre en cohérence avec les grands principes de la cité éducative de Tourcoing ?
- ↳ Suite à la lecture de l'appel à projet, présentez les grandes lignes et les objectifs de votre projet et son déroulement.
- ↳ Dites-nous brièvement quelles ressources (humaines, matérielles, pédagogiques) vous pensez mobiliser ?,
- ↳ En quoi le projet est novateur sur la mobilisation d'autres partenariats ?,
- ↳ Dans quelle mesure le projet que vous nous proposerez pourra apporter des réponses à l'enjeu de l'appel à projet ?
- ↳ Présentez rapidement les atouts de votre structure pour ce projet (types de projets que vous menez, publics auprès desquels vous intervenez, partenaires avec lesquels vous coopérez, etc.).

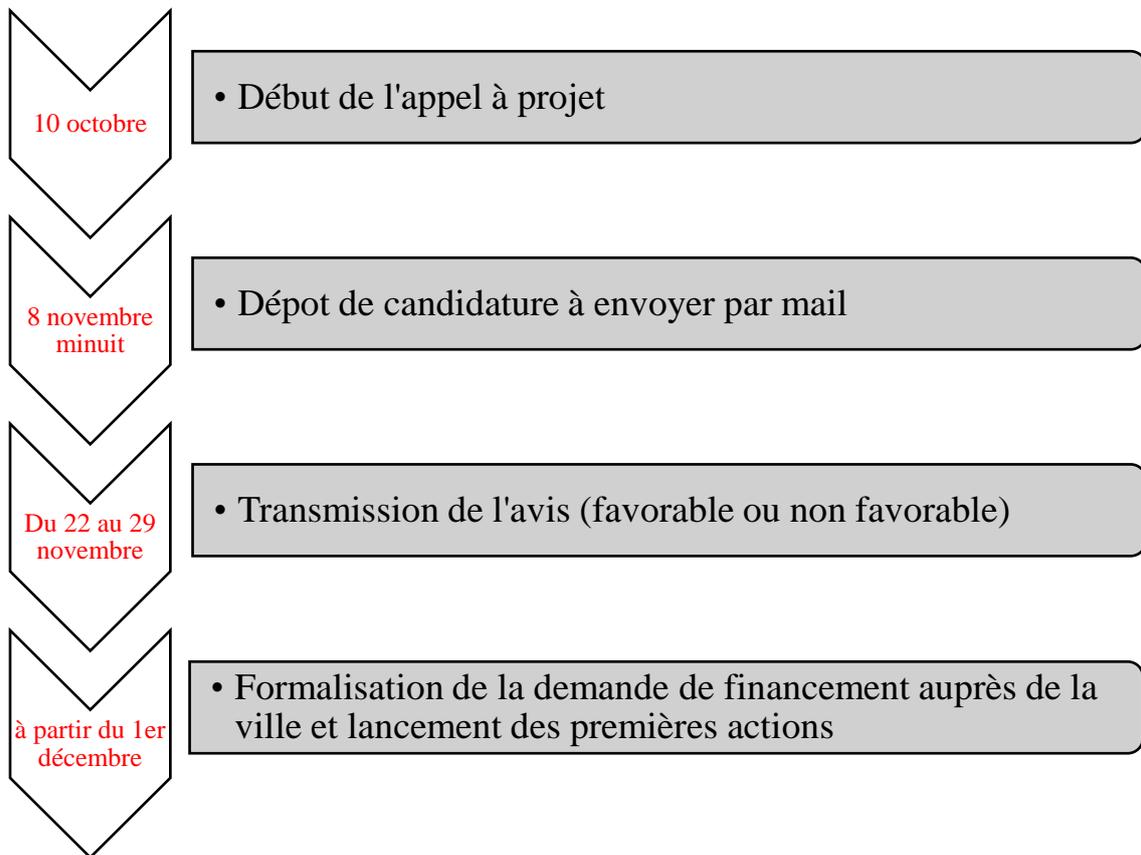
- **La fiche projet complétée**

- **La notice d'utilisation signée**

**Finalisation de la demande de subvention** → Après avoir communiqué les avis de la Troïka, une convention sera établie entre les parties accompagnées des pièces suivantes afin de permettre le mandatement

- ↳ Comptes rendus des deux dernières assemblées générales
- ↳ Rapports d'activité des deux derniers exercices
- ↳ Comptes de résultat et bilans financiers des deux derniers exercices
- ↳ Relevé d'identité bancaire de l'association
- ↳ Liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec date et lieu de naissance des membres du bureau.

## 2.4. CIRCUIT DE LA CANDIDATURE ET ECHEANCES



## 2.5. ENGAGEMENT DES PORTEURS D' ACTIONS

### ⇒ **Evaluation :**

Le porteur de l'action s'engagera, au démarrage de l'action, à fournir, dans le cadre de la fiche action, une liste d'indicateurs et d'outils d'évaluation, à la fois quantitatifs et qualitatifs, propre à rendre compte de l'atteinte des objectifs de cette action.

Le porteur s'engagera à fournir un état des lieux des éléments d'évaluation au plus tard fin mai 2021. Le bilan complet sera demandé au terme de l'action et au plus tard au bout de 12 mois.

### ⇒ **Communication :**

Le porteur de l'action s'engage à faire figurer sur tout document de son action le logo Cité Educative mis en pièce jointe au format jpeg.

### ⇒ **Droit de l'ordonnateur de l'appel à projet :**

Le porteur accepte toute visite des partenaires et des ordonnateurs de l'appel à projet à toute fin utile jugée par ces derniers.

Les ordonnateurs de l'appel à projet peuvent à tout moment demander un état d'avancement de la réalisation de l'action, le porteur s'engage à accueillir et à faciliter toute visite.

En cas de non production du bilan, la structure bénéficiaire devra reverser au pouvoir adjudicateur la subvention accordée.

La co-construction étant priorisée, les porteurs de projet sont invités à participer aux réunions partenariales organisées sur le territoire de la cité éducative.

### **ENGAGEMENT :**

Je m'engage en tant que porteur de(s) action(s) à respecter le règlement dans ce présent document, le :

Date :

Nom de la structure porteuse :

Nom du représentant légal :

Signature :